

RESSOURCES HUMAINES

Modification du tableau des emplois permanents au 1er avril 2024

1 DOCUMENT - Publié le 28 mars 2024

CIAS
Communauté d'Agglomération
de la Vallée de la Seine

Conseil d'Administration
Séance du 28 mars 2024 à 16h00

Sur proposition du conseil de Grand Lac, 1500 boulevard Lucien TRUIN Aboles-Bains

NOM ET PRÉNOM	Statut de	Statut	Poste (ancienneté)
1. M. GUYOT CHRISTOPHE	JE		
2. M. GUYOT CHRISTOPHE	JE		
3. M. GUYOT CHRISTOPHE	JE		
4. M. GUYOT CHRISTOPHE	JE		
5. M. GUYOT CHRISTOPHE	JE		
6. M. GUYOT CHRISTOPHE	JE		
7. M. GUYOT CHRISTOPHE	JE		
8. M. GUYOT CHRISTOPHE	JE		
9. M. GUYOT CHRISTOPHE	JE		
10. M. GUYOT CHRISTOPHE	JE		
11. M. GUYOT CHRISTOPHE	JE		
12. M. GUYOT CHRISTOPHE	JE		
13. M. GUYOT CHRISTOPHE	JE		
14. M. GUYOT CHRISTOPHE	JE		
15. M. GUYOT CHRISTOPHE	JE		
16. M. GUYOT CHRISTOPHE	JE		
17. M. GUYOT CHRISTOPHE	JE		
18. M. GUYOT CHRISTOPHE	JE		
19. M. GUYOT CHRISTOPHE	JE		
20. M. GUYOT CHRISTOPHE	JE		
21. M. GUYOT CHRISTOPHE	JE		
22. M. GUYOT CHRISTOPHE	JE		
23. M. GUYOT CHRISTOPHE	JE		
24. M. GUYOT CHRISTOPHE	JE		
25. M. GUYOT CHRISTOPHE	JE		

Détails des postes vacants :

M. GUYOT CHRISTOPHE : Directeur Adjoint du CIAS Grand Lac
M. GUYOT CHRISTOPHE : Directeur Adjoint du CIAS Grand Lac
M. GUYOT CHRISTOPHE : Directeur Adjoint du CIAS Grand Lac
M. GUYOT CHRISTOPHE : Directeur Adjoint du CIAS Grand Lac

Le tableau des emplois permanents au 1er avril 2024 est ainsi arrêté :

Ensemble des postes vacants au 01/04/2024

Le tableau des emplois permanents au 1er avril 2024 est ainsi arrêté par le conseil de Grand Lac le 28 mars 2024 et est transmis au CIAS Grand Lac pour publication sur le site de la page de publications, sous réserve.

Aboles-Bains, le 28 mars 2024

Le Président,
M. GUYOT CHRISTOPHE

Secrétaire de Service,
M. GUYOT CHRISTOPHE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du CIAS Grand Lac ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Caen dans le délai de deux mois à compter de la publication de cette délibération au 01/04/2024. Toute demande de recours gracieux doit être déposée avant le 01/04/2024.



2024-03-28_DELIB32.PDF

TÉLÉCHARGER | (PDF, 256,7 KO)

Afin de vous proposer des vidéos, des boutons de partage, des contenus remontés des réseaux sociaux et d'élaborer des statistiques de fréquentation, nous sommes susceptibles de déposer des cookies tiers sur votre machine. Cela ne peut se faire qu'en obtenant, au préalable, votre consentement pour chacun de ces cookies.